



Date d'impression : 01.06.2015

Numéro de version 7

Révision: 29.05.2015

Page : 1/8

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1 Identificateur de produit****Nom du produit: UR 3490 ISOCYANATE****1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Pas d'autres informations importantes disponibles.**Emploi de la substance / de la préparation** Résine de polyuréthane**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Producteur/fournisseur:**

Service Chimie

5 Place de l'Eglise 77400 - Saint Thibault des Vignes

Tél. +33 (0)1 64 30 89 22

Service chargé des renseignements: contact@service-chimie.fr**1.4 Numéro d'appel d'urgence:** ORFILA : +33 (0)1 45 42 59 59**SECTION 2: Identification des dangers****2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE

Xn; Nocif

R20: Nocif par inhalation.

Xi; Irritant

R37: Irritant pour les voies respiratoires.

Xi; Sensibilisant

R43: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

2.2 Éléments d'étiquetage**Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger

GHS07

Mention d'avertissement Attention**Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

Polyisocyanate aliphatique

Mentions de danger

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

(suite page 2)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.06.2015

Numéro de version 7

Révision: 29.05.2015

Nom du produit: UR 3490 ISOCYANATE

(suite de la page 1)

P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Indications complémentaires:

EUH204 Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Caractérisation chimique: Mélanges
Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Composants dangereux:

CAS: 28182-81-2 Reg.nr.: 01-2119485796-17	Polyisocyanate aliphatique Xn R20; Xi R37; Xi R43 Acute Tox. 4, H332; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335	25-50%
CAS: 822-06-0 EINECS: 212-485-8 Reg.nr.: 01-2119457571-37	diisocyanate d'hexaméthylène T R23; Xn R42/43; Xi R36/37/38 Acute Tox. 1, H330; Resp. Sens. 1, H334; Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335	≤ 2,5%

Indications complémentaires:

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours
Remarques générales: Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Après inhalation:

Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

Après ingestion: Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction
Moyens d'extinction:

 CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut être dégagé en cas d'incendie:

(suite page 3)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.06.2015

Numéro de version 7

Révision: 29.05.2015

Nom du produit: UR 3490 ISOCYANATE

(suite de la page 2)

Oxyde d'azote (NO_x)

Monoxyde de carbone (CO)

Cyanure d'hydrogène (HCN)

(Traces)

· 5.3 Conseils aux pompiers**· Equipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.**· Autres indications**

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Eviter de rejeter à l'égout, les fosses et les caves.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Après une heure environ, recueillir dans des fûts appropriés, ne pas fermer (dégagement de CO₂), se contenter de couvrir.

Laisser à l'air libre dans un lieu surveillé pendant 7 à 14 jours avant de conduire à une décharge contrôlée.

· 6.4 Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage**· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Instruire le personnel des risques présentés par le produit, des précautions à respecter et des mesures à prendre en cas d'accident.

Eviter d'exposer au produit les personnes atteintes d'affection respiratoire chronique (notamment les asthmatiques et les bronchitiques) et celles qui ont déjà présenté une allergie aux isocyanates.

· Préventions des incendies et des explosions: Tenir à l'abri de la chaleur.**· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****· Stockage:****· Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol.

· Indications concernant le stockage commun: Ne pas stocker avec les aliments.**· Autres indications sur les conditions de stockage:**

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau.

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

FR

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.06.2015

Numéro de version 7

Révision: 29.05.2015

Nom du produit: UR 3490 ISOCYANATE

(suite de la page 3)

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**
Sans autre indication, voir point 7.

· **8.1 Paramètres de contrôle**

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

822-06-0 diisocyanate d'hexaméthylène

VME	Valeur momentanée: 0,15 mg/m ³ , 0,02 ppm
	Valeur à long terme: 0,075 mg/m ³ , 0,01 ppm
AR	

· **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **8.2 Contrôles de l'exposition**

· **Équipement de protection individuel:**

· **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· **Protection respiratoire:**

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

Masque d'air frais

Filtre provisoire:



Filtre A/P2

· **Protection des mains:**



Gants de protection

· **Matériau des gants**

Gants en néoprène

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· **Protection des yeux:**



Lunettes de protection

Lunettes de protection hermétiques

· **Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs**

FR

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité
 selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.06.2015

Numéro de version 7

Révision: 29.05.2015

Nom du produit: UR 3490 ISOCYANATE

(suite de la page 4)

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

 · **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

 · **Indications générales.**

 · **Aspect:**

 · **Forme:** Liquide

 · **Couleur:** Blanc

 · **Odeur:** Caractéristique

 · **valeur du pH à 20 °C:** NA

 · **Changement d'état**

 · **Point de fusion:** NA

 · **Point d'ébullition:** NA

 · **Point éclair :** > 200 °C (P. Martens)

 · **Température d'inflammation:** >500 °C (DIN 51 794)

 · **Auto-inflammation:** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

 · **Danger d'explosion:** Le produit n'est pas explosif.

 · **Densité à 20 °C:** 1,08 g/cm³ (ISO 1675:1985)

 · **Solubilité dans/miscibilité avec**

 · **l'eau:** Insoluble

 · **les solvants organiques:** Soluble dans de nombreux solvants organiques

 · **9.2 Autres informations** Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

 · **10.1 Réactivité**

 · **10.2 Stabilité chimique**

 · **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

 · **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Vives réactions aux groupes NHx, OH et SH.

 En présence d'eau et d'humidité, dégagement gazeux (CO₂) et/ou polymérisation incontrôlée pouvant entraîner des augmentations de pression dans les emballages, d'où risque d'éclatement de ces emballages.

 · **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.

 · **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

 · **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

SECTION 11: Informations toxicologiques

 · **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

 · **Toxicité aiguë**

 · **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**
28182-81-2 Polyisocyanate aliphatique

Oral	LD50	>2500 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2000 mg/kg (rat)

(suite page 6)

FR

Fiche de données de sécurité
 selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.06.2015

Numéro de version 7

Révision: 29.05.2015

Nom du produit: UR 3490 ISOCYANATE

(suite de la page 5)

- **Effet primaire d'irritation:**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Peut provoquer une allergie cutanée.
- **Sensibilisation** Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
- **Mutagenicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**
Peut irriter les voies respiratoires.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

SECTION 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications:** Le produit est difficilement biodégradable.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**
Aucune évaluation écotoxicologique n'est à notre disposition à l'heure actuelle.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:**
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
Brûler dans un incinérateur approprié ou enterrer dans une décharge agréée, conformément aux règlements locaux ou nationaux en vigueur.

 · **Catalogue européen des déchets**

08 05 01	déchets d'isocyanates
----------	-----------------------

- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:**
Les récipients vides ne peuvent être éliminés que si les restes de produit adhérant aux parois ont été enlevés ou neutralisés.

(suite page 7)

FR

Fiche de données de sécurité
 selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.06.2015

Numéro de version 7

Révision: 29.05.2015

Nom du produit: UR 3490 ISOCYANATE

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

(suite de la page 6)

SECTION 14: Informations relatives au transport

- 14.1 No ONU
· ADR, IMDG, IATA néant
- 14.2 Nom d'expédition des Nations unies
· ADR, IMDG, IATA néant
- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
· ADR, IMDG, IATA néant
- Classe néant
- 14.4 Groupe d'emballage
· ADR, IMDG, IATA néant
- 14.5 Dangers pour l'environnement:
· Marine Polluant: Non
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Non applicable.
- 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Non applicable.
- Indications complémentaires de transport: Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-dessus.
- "Règlement type" de l'ONU: -

SECTION 15: Informations réglementaires

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- Prescriptions nationales:
- Classe de pollution des eaux: Classe de pollution des eaux 2 (Classification propre): polluant.
- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:
Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

SECTION 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- Phrases importantes
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H330 Mortel par inhalation.
- H332 Nocif par inhalation.
- H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- R20 Nocif par inhalation.
- R23 Toxique par inhalation.

(suite page 8)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.06.2015

Numéro de version 7

Révision: 29.05.2015

Nom du produit: UR 3490 ISOCYANATE

(suite de la page 7)

*R36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.**R37 Irritant pour les voies respiratoires.**R42/43 Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.**R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.***· Acronymes et abréviations:***ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route**IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods**IATA: International Air Transport Association**GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals**EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances**ELINCS: European List of Notified Chemical Substances**CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)**LC50: Lethal concentration, 50 percent**LD50: Lethal dose, 50 percent**Acute Tox. 1: Acute toxicity, Hazard Category 1**Acute Tox. 4: Acute toxicity, Hazard Category 4**Skin Irrit. 2: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 2**Eye Irrit. 2: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 2**Resp. Sens. 1: Sensitisation - Respirat., Hazard Category 1**Skin Sens. 1: Sensitisation - Skin, Hazard Category 1**STOT SE 3: Specific target organ toxicity - Single exposure, Hazard Category 3***· * Données modifiées par rapport à la version précédente**

FR